Nations Unies S/2004/614

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 9 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Pakistan en mai 2004 (voir annexe). Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Munir **Akram**

04-45679 (F) 010904 020904

Annexe à la lettre datée du 9 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux du Conseil durant la présidence du Pakistan (mai 2004)

Introduction

Durant la présidence du Pakistan, en mai 2004, les travaux du Conseil de sécurité ont porté principalement sur l'Afrique, l'Iraq et le maintien de la paix. Le Conseil a également examiné activement les questions relatives à la paix et à la sécurité en Asie, en Europe et au Moyen-Orient.

Dans le cas de l'Afrique, le Conseil a examiné la grave situation prévalant à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo et l'impasse politique persistante entre l'Éthiopie et l'Érythrée, évalué la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en Somalie et intensifié ses efforts afin de relancer le processus politique en Côte d'Ivoire, qui se trouve dans l'impasse. Le Conseil a également décidé de dépêcher une mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin. Il a entendu des exposés présentés à intervalles réguliers sur la situation humanitaire dans la région du Darfour, au Soudan, et adopté une déclaration du Président sur la question. Il a par ailleurs autorisé l'établissement d'une opération de maintien de la paix au Burundi.

En prévision du transfert de souveraineté en Iraq d'ici le 30 juin, le Conseil a reçu le dernier exposé trimestriel des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comme prévu par la résolution 1483 (2003). Les délibérations sur une nouvelle résolution concernant l'Iraq ont commencé sous diverses formes au cours du mois et un projet de texte a été présenté au Conseil le 24 mai.

En ce qui concerne les questions relatives à l'Asie, le Conseil a examiné les progrès accomplis vers la paix à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Timor oriental, avec des fonctions modifiées. Il a entendu les exposés présentés à intervalles réguliers sur les situations en Afghanistan et au Moyen-Orient. Il a adopté la résolution 1544 (2004), dans laquelle il s'est déclaré gravement préoccupé par la destruction d'habitations dans le secteur de Rafah et a demandé à Israël de respecter les obligations que lui impose le droit international humanitaire.

Dans le cas de l'Europe, le Conseil a entendu un exposé sur les incidents violents qui se sont produits récemment au Kosovo (Serbie-et-Monténégro) et la manière dont la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo avait réagi face à la violence et surmontait les difficultés liées à ses séquelles.

La question du terrorisme a continué de recevoir une attention prioritaire. Le Conseil a condamné énergiquement l'attaque terroriste à Grozny (Fédération de Russie); entendu un exposé sur les travaux du Comité créé par la résolution 1267 concernant Al-Qaida et les Taliban, approuvé la nomination du Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et élu un nouveau président et un nouveau vice-président pour le Comité.

Dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, relatif à la coopération avec les organisations régionales, le Conseil a entendu un exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il a également entendu un exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur les liens existant entre les mouvements forcés de population et la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil a tenu deux débats thématiques; le premier, sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, portait principalement sur la forte augmentation de la demande d'opérations de ce type dans différentes régions du monde et la nécessité de réunir des effectifs militaires suffisants, de même que sur la nécessité de fournir un soutien politique, logistique et financier à l'ONU, pour qu'elle puisse remplir ses obligations et relever les défis actuels et futurs. Le second débat, qui portait sur les crises complexes et la réaction de l'Organisation des Nations Unies, a mis en lumière la participation croissante de l'ONU dans les crises complexes et les situations d'urgence, et souligné la nécessité pour les organismes des Nations Unies, y compris les principaux organes de l'ONU, le Secrétariat et les organisations, fonds et programmes, d'adopter une approche globale, cohérente et intégrée.

Durant le mois, il y a eu une interaction accrue entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux – le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. À l'invitation du Président du Conseil économique et social, le Président du Conseil a assisté à une réunion sur le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (Burundi et Guinée-Bissau). Le Président du Conseil économique et social a participé au débat thématique du Conseil sur les crises complexes et la réaction de l'ONU. À l'invitation du Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil, accompagné de trois collègues du Conseil, a participé à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur les questions touchant la réforme du Conseil de sécurité.

Conformément à l'objectif consistant à accroître la franchise et la transparence dans ses travaux, le Conseil a tenu 20 séances officielles en mai – 19 séances publiques et une séance privée avec les pays fournissant des contingents. Il a également tenu 13 séries de consultations officieuses. Le Conseil a ainsi conduit la majeure partie de ses travaux durant le mois dans le cadre de séances publiques.

Pendant le mois, le Conseil a adopté trois résolutions et cinq déclarations du Président (voir appendice I). Le Président a été autorisé par les membres du Conseil à faire des déclarations à la presse à deux occasions (voir appendice II). La présidence a régulièrement informé les non-membres des délibérations du Conseil dans le cadre de consultations. Le site Web de la présidence contient des informations sur le programme de travail et les conclusions des séances publiques.

Afrique

Burundi

Les consultations en cours concernant la mise en place d'une opération de maintien de la paix au Burundi se sont achevées par l'adoption à l'unanimité de la résolution 1545 (2004) du 21 mai. Le Conseil a autorisé le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) avec un effectif maximum de

5 650 militaires, dont 200 observateurs et 125 officiers d'état-major, et jusqu'à 120 policiers civils, ainsi que le personnel civil approprié. Pour une période initiale de six mois, à compter du 1er juin 2004, l'ONUB serait initialement constituée des forces de la Mission africaine au Burundi de l'Union africaine. Son mandat consiste à aider le Gouvernement de transition à consolider les progrès politiques récemment accomplis, à renforcer la confiance entre les parties burundaises, à exécuter les opérations de désarmement et de démobilisation, et à contribuer au bon déroulement du processus électoral prévu par l'Accord d'Arusha. Le Secrétaire général était présent lors de l'adoption de la résolution. Dans une déclaration faite ultérieurement, il a félicité le Conseil d'avoir ouvert « un nouveau chapitre dans le processus de paix au Burundi » et engagé les dirigeants et la population de ce pays à tirer parti de cette occasion sans précédent de poursuivre la réconciliation nationale et de faciliter la préparation d'élections nationales.

Par la suite, dans une lettre datée du 24 mai (S/2004/433), qu'il a adressée au Président du Conseil, le Secrétaire général a exprimé l'intention de nommer la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Carolyn McAskie (Canada), Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et chef de l'ONUB. Il a également exprimé sa profonde gratitude à Berhanu Dinka (Éthiopie), qui avait assumé les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi depuis juillet 2002, pour sa contribution.

Côte d'Ivoire

Pendant tout le mois de mai, le Conseil est demeuré saisi de la situation en Côte d'Ivoire où le processus de paix était dans l'impasse. Lors de consultations officieuses tenues le 14 mai, le Conseil a entendu un exposé du Haut Commissaire des Nations Unies par intérim aux droits de l'homme, Bertrand Ramcharan, sur les conclusions et les recommandations principales de la Commission d'enquête concernant les événements des 25 et 26 mars 2004 à Abidjan. Les membres du Conseil ont exprimé leur grave préoccupation devant la détérioration de la situation dans le pays, notamment dans le contexte des incidents de mars. Ils ont condamné les violations des droits de l'homme, souligné qu'il était important de mettre fin à l'impunité et insisté sur la nécessité de rendre comptables de leurs actes tous ceux qui étaient responsables des violations des droits de l'homme, en particulier celles qui ont été commises en mars, à Abidjan. Ils ont souscrit à la recommandation tendant à constituer une commission internationale chargée d'enquêter sur toutes les violations, en remontant à septembre 2002.

Les membres du Conseil ont souligné la complexité de la situation actuelle – c'est à dire l'effondrement du processus de paix et les profondes divergences de vues entre les parties. En conséquence, plusieurs membres ont demandé une intervention mesurée mais ferme du Conseil. La priorité consistait à relancer le processus de paix et à exercer des pressions sur les parties afin qu'elles remplissent leurs engagements et assurent l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis. Un membre a indiqué son intention de soumettre un projet de déclaration du Président à l'examen du Conseil. De vives préoccupations ont également été exprimées au sujet d'informations faisant état de propos et de slogans menaçants proférés contre le personnel des Nations Unies et le personnel international lors des récentes manifestations qui ont eu lieu à Abidjan. Les membres du Conseil ont souligné que la sécurité du personnel des Nations Unies

relevait de la responsabilité des autorités ivoiriennes. Le Président a été autorisé à faire une déclaration à la presse à l'issue des consultations (voir appendice).

Le 25 mai, le Conseil a entendu un autre exposé du Secrétariat sur l'évolution de la situation ivoirienne, laquelle s'était encore détériorée à la suite de la décision du Président Laurent Gbagbo de révoquer trois ministres de l'opposition et compte tenu des rumeurs selon lesquelles le Premier Ministre Seydou Diarra pourrait démissionner. Lors d'une séance officielle tenue à l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/17), dans laquelle il a exprimé sa grave préoccupation au sujet des événements de mars 2004, et de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix. Il a réaffirmé la responsabilité individuelle de chacun des acteurs ivoiriens d'assurer la mise en œuvre complète de l'Accord de Linas-Marcoussis; il a également rappelé sa totale disponibilité pour prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires à l'encontre des personnes qui bloqueraient la pleine application de l'Accord. Le Conseil a condamné fermement les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, prié le Secrétaire général d'établir dans les plus brefs délais la commission d'enquête internationale. Il s'est déclaré profondément préoccupé par les slogans et propos haineux proférés contre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et a instamment demandé à toutes les parties ivoiriennes de s'abstenir de tout propos ou action, notamment dans les médias, qui pourraient menacer la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que le processus de réconciliation nationale. Il a réaffirmé son plein appui au Premier Ministre et souligné qu'aucun progrès concret ne pourrait être accompli dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis tant que le Gouvernement de réconciliation nationale, formé le 13 mars 2003 et complété le 12 septembre 2003, ne serait pas de nouveau réuni sous l'autorité du Premier Ministre.

Soudan (Darfour)

Au titre du point intitulé « Questions diverses », lors des consultations du 7 mai, le Conseil a entendu successivement des exposés du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, James Morris, et du Haut Commissaire par intérim aux droits de l'homme sur les situations humanitaire et en matière de droits de l'homme dans la région du Darfour (Soudan), à la lumière de deux missions séparées dans cette région. Le Secrétaire général a également assisté aux exposés. Le Conseil a été informé de la gravité de la situation humanitaire au Darfour, qui risquait de se détériorer davantage avec le début de la saison des pluies. Il était indispensable que le Gouvernement soudanais autorise un accès immédiat et sans entrave, afin de faciliter l'acheminement des secours humanitaires aux populations affectées. L'attention a également été appelée sur le fait que le Gouvernement avait le devoir de protéger les civils, de placer les milices Jinjawid sous son contrôle et de prendre des mesures afin d'empêcher de nouvelles violations. Les membres ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet des violations des droits de l'homme signalées au Darfour.

Le 24 mai, une séance tenue selon la formule Arria a été organisée par l'Allemagne avec la participation d'organisations non gouvernementales concernées, aux fins d'un échange de vues et d'informations sur la situation au Darfour. Un représentant de la Mission permanente du Soudan a assisté à la première partie de la réunion et exposé les vues de son gouvernement concernant les préoccupations de la communauté internationale relatives au Darfour.

Le 25 mai, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/18) exprimant sa grave préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire au Darfour et les informations selon lesquelles des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuaient d'être perpétrées. Le Conseil a de nouveau demandé aux parties, en particulier au Gouvernement soudanais, d'assurer la protection des civils et de faciliter l'accès des organisations humanitaires aux populations affectées, souligné que le Gouvernement devait faciliter le retour volontaire et en sécurité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers, et leur fournir une protection, et engagé toutes les parties, y compris les groupes d'opposition, à souscrire à ces objectifs. Le Conseil s'est félicité de l'accord de cessez-le-feu du 8 avril, a exprimé son appui actif et sans réserve aux efforts déployés par l'Union africaine pour constituer la commission de cessez-le-feu et des unités de protection, et a demandé aux parties soudanaises de faciliter le déploiement immédiat d'observateurs au Darfour. Le Conseil a également souligné que toutes les parties devaient d'urgence observer le cessez-le-feu et prendre des mesures immédiatement afin de mettre fin à la violence, et appelé le Gouvernement soudanais à respecter l'engagement qu'il a pris de neutraliser et de désarmer les milices Jinjawid. Il a demandé à la communauté internationale de répondre rapidement et avec efficacité à l'appel consolidé pour le Darfour. Le Conseil a encouragé les parties à intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement politique de leur différend.

Le 26 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur pour les secours d'urgence, Jan Egeland, a informé le Conseil de l'évolution de la situation humanitaire au Darfour. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que la crise humanitaire s'aggravait. L'organisation des secours humanitaires était une course contre la montre. Il s'est félicité de la déclaration du Président adoptée par le Conseil, qui constituait une contribution importante et opportune aux efforts déployés par la communauté internationale afin d'éviter une catastrophe humanitaire au Darfour. Son exposé était centré sur trois éléments principaux. Tout d'abord en ce qui concerne le Gouvernement soudanais, il y avait toujours des problèmes d'accès et de protection des civils. L'orateur a souligné que le Gouvernement devait faire des efforts beaucoup plus importants pour assurer un accès total et sans entrave, éliminer toutes les restrictions et formalités administratives, assurer la sécurité de la population et désarmer et neutraliser les milices Jinjawid qui continuaient d'attaquer les civils et les populations déplacées. Ensuite, il a mentionné l'absence d'organisations non gouvernementales internationales et le manque de moyens sur le terrain permettant de fournir une assistance humanitaire. Enfin, il a mentionné les contraintes financières – le montant nettement insuffisant des contributions annoncées en réponse à l'appel humanitaire pour le Darfour. Le Conseil a été informé qu'une réunion des donateurs de haut niveau était convoquée à Genève le 3 juin 2004.

République démocratique du Congo

Le Conseil a suivi de près et a abordé le problème de la recrudescence des tensions entre le Rwanda et la République démocratique du Congo à la lumière des incidents frontaliers portés à son attention. Le 4 mai, le Conseil a entendu, lors de consultations, un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, qui a fait un compte rendu circonstancié des événements, en particulier eu égard aux allégations d'incursions par-delà la frontière, et a indiqué

que des vérifications étaient en cours. Il a souligné que ces incidents devraient être l'occasion de faire comprendre aux deux parties qu'elles doivent œuvrer ensemble pour rétablir la confiance et pour mettre en place des mécanismes conjoints de sécurité aux frontières propres à empêcher que ces incidents se reproduisent. Dans leurs observations, les membres du Conseil se sont dit gravement préoccupés par l'évolution récente de la situation; ils ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de sécurité aux frontières et ont engagé les deux parties à prendre les mesures voulues pour normaliser leurs relations.

Dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/15) adoptée le 14 mai, le Conseil a exprimé sa grave préoccupation quant aux rapports faisant état d'une incursion d'éléments de l'armée rwandaise en République démocratique du Congo et aux rapports sur l'accroissement des activités militaires des Forces démocratiques de libération du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo et sur les incursions faites par celles-ci sur le territoire du Rwanda. Le Conseil a exigé que le Gouvernement rwandais prenne des mesures pour empêcher toute présence de ses troupes sur le territoire congolais. Il a appelé les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à mener conjointement une enquête, avec l'aide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo, sur le contenu des récents rapports faisant état d'incursions armées par-delà leurs frontières communes et à établir des mécanismes de sécurité aux frontières pour empêcher que de tels incidents se reproduisent. Le Conseil a appelé instamment tous les gouvernements de la région à encourager le rétablissement de la confiance entre pays voisins, conformément à la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération entre les gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, adoptée à New York, par les dirigeants de la région, le 25 septembre 2003.

Éthiopie et Érythrée

Lors de consultations tenues le 4 mai, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Celui-ci a présenté la situation militaire générale comme étant calme et stable. Le Conseil a été informé que la coopération entre l'Érythrée et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) s'était détériorée et que l'Éthiopie continuait de rejeter la décision de la Commission du tracé de la frontière. Ces facteurs, a-t-on souligné, remettaient en question la viabilité à long terme de la MINUEE.

Dans leurs observations, les membres du Conseil ont noté avec une grave préoccupation que l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie ne progressait guère et ont de nouveau appelé les parties à coopérer pleinement et sans délai avec la Commission et à créer les conditions nécessaires pour accélérer la démarcation. Ils ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour engager les deux parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de paix, et ont appelé les deux parties à trouver les moyens de faire avancer le processus de démarcation. Les membres ont également exprimé leur préoccupation quant à la détérioration de la coopération entre l'Érythrée et la MINUEE et constaté avec déception que l'Éthiopie continuait de rejeter des parties importantes de la décision de la Commission du tracé de la frontière. À l'issue de ces consultations, le Président a fait une déclaration à la presse (voir appendice).

Somalie

Le 26 mai, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, l'Ambassadeur Lauro L. Baja des Philippines, sur le rapport à mi-parcours établi par le Groupe de contrôle en application de la résolution 1519 (2003). D'une manière générale, les membres du Conseil se sont dit préoccupés par les rapports qui continuent de faire état de violations de l'embargo sur les armes. Ils ont souligné combien il importait de surveiller effectivement les sanctions et ont exprimé leur plein appui aux activités du Groupe de contrôle. La plupart des membres ont souligné le rôle important que jouaient les États de première ligne dans l'application effective de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie. Tout en prenant note des mesures prises par ces États pour mieux appliquer l'embargo, les membres ont souligné qu'ils attendaient d'eux un renforcement de leur coopération. Les membres ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt la liste des auteurs de violations des sanctions que le Groupe de contrôle devait présenter dans son rapport final. Certains membres ont souligné que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, devrait s'attacher davantage à trouver une solution au problème somalien. Le lien entre l'évolution du processus de paix et un meilleur contrôle de l'embargo sur les armes a été souligné. Plusieurs membres se sont félicités des faits positifs survenus récemment dans le processus de réconciliation, en particulier du communiqué conjoint du Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement du 23 mai 2004, qui a lancé la phase finale de la Conférence de réconciliation.

Mission en Afrique de l'Ouest

Le Conseil a décidé, à l'issue de consultations, que la Mission en Afrique de l'Ouest aurait lieu du 20 au 29 juin. Le Président du Conseil a par conséquent porté à la connaissance du Secrétaire général les dates et le mandat convenu.

Asie

Afghanistan

Intervenant pour la première fois devant le Conseil depuis sa nomination, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Jean Arnault, a fait un exposé sur la situation en Afghanistan lors d'une séance publique le 27 mai. Il a fait le point de la situation en matière de sécurité et présenté un rapport d'activité sur le processus électoral et sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des forces des factions afghanes. Le Représentant spécial a notamment fait observer que l'insécurité en Afghanistan suivait toujours un schéma bien connu, caractérisé par les activités de groupes extrémistes et de milices et la violence liée à la drogue. Il a indiqué que divers groupes extrémistes étaient impliqués, notamment des Taliban qui opéraient dans le sud et des combattants étrangers dans le sud-est et dans l'est. S'agissant des élections, tout en notant que 2,7 millions d'électeurs avaient été inscrits, il s'est dit préoccupé par la possibilité d'une opposition violente au processus électoral ainsi que par l'insécurité qui a conduit à une faible inscription des électeurs dans certaines provinces. S'agissant du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, il a indiqué qu'il était capital de s'attaquer à « l'un des legs les plus dangereux de la guerre prolongée en Afghanistan, à savoir la persistance d'armées multiples qui mettent en péril la construction d'un État afghan

viable et représentent une menace permanente à la paix civile ». Notant que l'importance du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion va au-delà des élections proprement dites, il a indiqué que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan insistait sur le fait que le processus n'était pas facultatif mais plutôt une tâche cardinale et urgente du Gouvernement de transition. En conclusion, le Représentant spécial a fermement sollicité une assistance internationale à la sécurité en Afghanistan et invité les États membres de l'OTAN à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans ce contexte. « Que ce soit le contre-terrorisme, la sécurisation des élections, la lutte contre les stupéfiants ou la maîtrise des rivalités entre factions, l'aide de la communauté internationale en matière de sécurité demeure, en ce tournant critique du processus de paix afghan, ce qui fera la différence entre le succès et l'échec », a-t-il ajouté.

Lors des consultations qui ont suivi l'exposé public, les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations face à la situation en matière de sécurité. Soulignant l'importance des élections et la nécessité de porter remède au problème de la drogue, les membres du Conseil ont appelé au renforcement de la sécurité en Afghanistan. Plusieurs d'entre eux ont également relevé qu'il fallait d'urgence accroître les effectifs de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Ils ont également souligné qu'il fallait accélérer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des forces des factions afghanes ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

À une séance publique tenue le 6 mai, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation à Bougainville. Il a notamment indiqué que le processus de désarmement se poursuivait sans heurt et que le Gouvernement provincial provisoire de Bougainville avait déjà commencé à préparer les étapes suivantes du processus électoral pour la mise en place du Gouvernement autonome de Bougainville. Il est apparu que les élections se tiendraient, au plus tôt, à la fin de novembre ou au début de décembre. Le processus de paix était une réussite exemplaire, et les parties devraient maintenir l'élan et redoubler d'efforts pour mener le processus constitutionnel à terme et ouvrir ainsi la voie aux élections. La Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville continuerait de prêter son concours à cette fin. Pour leur part, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis vers la paix et du rôle de facilitateur joué par la Mission. Plusieurs participants se sont dit favorables à la prorogation du mandat de la Mission qui devait expirer le 30 juin. D'autres ont déclaré être disposés à examiner les recommandations d'une équipe du Secrétariat qui devait se rendre à Bougainville en juin.

Iraq

L'Iraq a continué d'être le principal point à l'ordre du jour du Conseil en mai, et ce d'autant qu'approchait la date du transfert de souveraineté au pays (30 juin). Tout au long du mois, les discussions se sont poursuivies sous différentes formes sur les questions relatives à une nouvelle résolution sur l'Iraq.

À une séance publique tenue le 19 mai, le Conseil a entendu le dernier exposé trimestriel présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni en application de la résolution 1483 (2003). Dans sa déclaration, le représentant des États-Unis a

indiqué que le 30 juin, l'Autorité provisoire de la Coalition et le cadre d'occupation agréé et mis en place au titre de la résolution 1483 (2003) prendraient fin, que le Conseil de gouvernement de l'Iraq aura cessé d'exister et qu'un gouvernement intérimaire iraquien assumerait la responsabilité et l'autorité de gouverner l'Iraq, désormais souverain. Le Gouvernement de l'Iraq ainsi constitué aura notamment pour tâche de préparer les élections de l'Assemblée nationale de transition, qui devraient se tenir si possible d'ici la fin de 2004 et au plus tard le 31 janvier 2005.

S'agissant de sévices infligés aux prisonniers à Abu Ghraib, il a été souligné que les États-Unis avaient fermement condamné ces actes et présenté des excuses pour ces sévices et que des mesures étaient prises pour veiller à ce que des actes de cette nature ne se reproduisent plus. Le système judiciaire s'employait diligemment à faire le nécessaire, les enquêtes étaient en cours et les personnes reconnues coupables seraient châtiées.

En ce qui concerne l'avenir, la Coalition a souligné son engagement à voir l'Iraq mener à terme une transition politique réussie vers un gouvernement démocratique et constitutionnel. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité était demeurée particulièrement difficile et la force multinationale avait poursuivi l'offensive contre « les éléments de l'ancien régime et les terroristes étrangers » à Fallujah et Ramadi. Il était à prévoir que des éléments violents s'emploieraient, de manière concertée, à perturber le processus de transition et à déstabiliser l'Iraq avant le 30 juin. Des efforts étaient entrepris pour reconstruire les institutions nationales iraquiennes de sécurité. Les États-Unis ont relevé les efforts déployés pour mettre en place, au sein de la force multinationale, une unité sous commandement unifié qui sera chargée d'assurer spécialement la sécurité du personnel et des installations de l'ONU en Iraq, et ont appelé la communauté internationale à prendre part à cette tâche importante. Le représentant des États-Unis a également relevé les mesures prises pour restaurer et établir les institutions nationales et locales d'administration représentatives, mentionné les efforts entrepris par le Conseiller spécial du Secrétaire général, Lakhdar Brahimi, et la mission d'assistance électorale dirigée par Carina Perelli, noté les progrès réalisés par l'Autorité provisoire de la Coalition en matière d'administration du programme « pétrole contre nourriture » (avant son transfert à l'Iraq au 30 juin), et fait état des activités menées par le Groupe d'investigation en Iraq dans le domaine du désarmement. Il a été souligné que le Conseil examinerait une nouvelle résolution au cours des semaines qui suivraient et que la communauté internationale devrait soutenir l'Iraq et son peuple.

Dans son exposé, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les sévices subis par les prisonniers iraquiens étaient totalement inacceptables et que le Royaume-Uni avait fait des enquêtes approfondies sur tous les cas signalés, qu'il avait présenté des excuses pour tout mauvais traitement et qu'il ne tolérerait pas ce type de comportement. Le représentant du Royaume-Uni a également informé le Conseil des efforts de reconstruction, s'agissant notamment du rétablissement du système d'adduction d'eau et d'assainissement, de la production de pétrole, du fonctionnement du système de transport et du relèvement du système de santé, ainsi que des efforts dans les domaines de l'éducation et du développement économique. Un programme de travaux publics était exécuté en vue de porter remède au problème du chômage. Dans le domaine de la justice et de la primauté du droit, l'accent a été mis sur trois structures indépendantes mais complémentaires, à savoir le Ministère des droits de l'homme, une Commission nationale des droits de

l'homme et des organisations non gouvernementales chargées des droits de l'homme viables, actives et durables. On s'employait également à promouvoir la participation des femmes. Onze ministères avaient été placés sous contrôle iraquien et d'autres transferts étaient prévus sur la voie de la restitution intégrale de la souveraineté iraquienne.

Lors des consultations qui ont suivi l'exposé public, les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations face à la recrudescence de la violence en Iraq, relevé l'importance que revêtait le 30 juin, date du transfert de souveraineté, demandé des précisions concernant différents aspects de la transition aussi bien dans le domaine politique qu'en matière de sécurité et exprimé leur soutien à la mission du Conseiller spécial du Secrétaire général. Les membres du Conseil se sont également prononcés sur le cadre dans lequel devaient se dérouler les discussions concernant le nouveau projet de résolution sur l'Iraq. Il a été souligné que le nouveau gouvernement de l'Iraq devait être crédible et accepté par tous les Iraquiens; il devrait exercer la pleine souveraineté et les forces de sécurité iraquiennes devraient être placées sous contrôle iraquien. Certains membres ont estimé qu'il faudrait deux résolutions, l'une pour entériner le gouvernement intérimaire et l'autre pour traiter les autres questions. Les membres de la Coalition ont répondu aux points soulevés et ont fait observer que les discussions sur les questions touchant la résolution se poursuivraient dans le cadre de consultations informelles.

Lors de consultations tenues le 24 mai, le projet de résolution sur l'Iraq a été officiellement présenté par les États-Unis et le Royaume-Uni. Les auteurs ont notamment souligné que le projet mettait l'accent sur le transfert de la pleine souveraineté au Gouvernement intérimaire de l'Iraq, apportait des aménagements à l'embargo sur les armes, définissait le rôle moteur que doivent jouer les Nations Unies dans le processus politique, réaffirmait le contrôle et l'autorité du Gouvernement iraquien sur les forces iraquiennes, réaffirmait également la nécessité d'une coordination étroite entre les forces iraquiennes et la force multinationale et invitait tous les États à fournir une assistance technique à l'Iraq.

Les membres du Conseil se sont dans l'ensemble félicités que le projet de résolution ait été distribué et ont fait des observations préliminaires tout en sollicitant des précisions sur divers aspects du texte, notamment la notion de souveraineté, les arrangements de coordination proposés en matière de sécurité, la gestion de l'économie et les questions touchant l'acceptation par le peuple iraquien des arrangements politiques et en matière de sécurité proposés. Les auteurs ont accueilli favorablement les idées présentées pendant les consultations et se sont engagés à les étudier en vue d'améliorer le texte. Ils ont également envisagé la possibilité d'autres échanges entre le Conseil et le Gouvernement intérimaire de l'Iraq immédiatement après sa nomination.

Le Conseil a repris l'examen du projet de résolution lors de consultations tenues le 26 mai. Les membres ont dans l'ensemble estimé que le projet offrait une bonne base de discussion. Certains ont souligné qu'il fallait davantage de précisions concernant diverses dispositions, notamment la notion de souveraineté, les pouvoirs et responsabilités politiques et économiques du Gouvernement intérimaire ainsi que les relations entre la force multinationale et les forces iraquiennes. Les membres étaient d'avis que le rapport du Conseiller spécial du Secrétaire général contribuerait considérablement à améliorer les dispositions du projet. Il a été décidé

que les experts examineraient les autres dispositions techniques tandis que les questions politiques et de sécurité énoncées dans le projet seraient examinées lors de consultations au niveau des ambassadeurs.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 17 mai, le Représentant permanent du Yémen a demandé, au nom du Groupe des États arabes, que le Conseil de sécurité tienne immédiatement une séance pour examiner les graves violations du droit international commises dans la région de Rafah (S/2004/393). En réponse à cette demande, le Conseil a tenu le 18 mai des consultations officieuses au cours desquelles l'Algérie, au nom du Groupe arabe, lui a présenté un projet de résolution pour examen. Lors du dépôt du projet, l'Algérie a informé le Conseil de la tragédie qui se déroulait à Rafah, aux alentours de Gaza, où des habitations palestiniennes étaient systématiquement détruites. La plupart des membres du Conseil se sont déclarés favorables au projet de résolution, jugeant ces démolitions « inacceptables ». Une délégation, tout en s'opposant par principe à la destruction d'habitations, a souligné la nécessité d'équilibrer le texte. Elle a proposé des amendements au projet et souhaité examiner ces amendements avec les auteurs du projet de manière à parvenir à un texte consensuel. Le texte a évolué au cours des débats qui ont suivi entre les parties intéressées ainsi qu'à l'occasion de nouvelles consultations informelles, le 19 mai.

À la suite de négociations prolongées, le projet de résolution a été adopté le 19 mai, en tant que résolution 1544 (2004), par 14 voix contre zéro, avec une abstention. Le Secrétaire général, qui avait condamné les démolitions d'habitations, était présent lors de l'adoption de la résolution dans laquelle le Conseil a demandé à Israël de respecter ses obligations légales, s'est déclaré gravement préoccupé par la situation humanitaire des Palestiniens privés de leurs abris dans la zone de Rafah et a demandé aux deux parties de s'acquitter immédiatement de leurs obligations en application de la feuille de route. Plusieurs membres ont expliqué leur vote après l'adoption du projet. L'Observateur permanent de Palestine et le représentant d'Israël ont également fait des déclarations.

Au cours d'une séance publique, le 21 mai, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a présenté l'exposé mensuel sur la situation au Moyen-Orient. Il a fait observer que, depuis le dernier exposé du Secrétariat sur la question, la situation au Moyen-Orient avait été marquée par l'escalade de la violence, des destructions et du désespoir. Il a appelé l'attention sur deux dispositions de la résolution 1544 (2004), à savoir que le Gouvernement israélien devait s'assurer qu'il demeurait dans les limites du droit international pour défendre ses citoyens et que les deux parties devaient s'acquitter de leurs obligations en vertu de la feuille de route.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré au Conseil que la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé était au plus bas, montrant des signes manifestes de la démobilisation des donateurs et d'un grave déficit financier dans les efforts de l'aide humanitaire. Ailleurs dans la région, le long de la Ligne bleue, les violations avaient menacé de rompre un équilibre précaire. Le Secrétaire général adjoint a rappelé divers éléments de la déclaration du 4 mai dans laquelle les principaux responsables du Quatuor avaient réaffirmé leur détermination de trouver une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Il a également indiqué que, d'après l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

dans le Proche-Orient (UNRWA), plus de 18 000 personnes se seraient retrouvées sans abri à Gaza depuis le début du soulèvement en septembre 2000. L'UNRWA estimait qu'il faudrait 32 millions de dollars pour les reloger. À date, il n'était parvenu à en reloger que 1 000.

En ce qui concerne la situation le long de la Ligne bleue, le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil qu'après une incursion israélienne dans le territoire libanais au-delà de la Ligne bleue, le 5 mai, et les tirs antiaériens qui avaient suivi de la part du Hezbollah, le Représentant personnel du Secrétaire général pour le Sud-Liban, Steffan de Mistura, avait publiquement exhorté les deux parties à faire preuve de modération dans le climat très tendu de la région. En outre, le 7 mai le Secrétaire général avait exprimé sa vive préoccupation devant cette escalade et instamment prié les parties de faire preuve de modération.

Après la réunion publique, le Conseil a tenu des consultations officieuses. De manière générale, ses membres se sont déclarés favorables à une action immédiate de la part des parties au conflit dans le cadre de la feuille de route en vue d'instaurer une paix permanente dans la région. Le Conseil a condamné énergiquement les violations persistantes du droit international dans les territoires occupés. Tout en prenant note du plan de retrait israélien, les membres du Conseil ont pour la plupart demandé que sa mise en œuvre respecte la feuille de route. Certains ont reconnu que les États avaient le droit de se défendre mais fait valoir qu'ils devaient exercer ce droit dans les limites du droit international.

La situation au Timor-Leste

Le 10 mai, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, Kamalesh Sharma, a présenté un exposé au Conseil au cours d'une séance publique. Il a qualifié d'« encourageants » les résultats obtenus par les missions de maintien de la paix des Nations Unies au Timor-Leste et noté que les relations entre le Gouvernement du Timor-Leste et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) avaient été un modèle de coopération. Il a souligné qu'une direction politique éclairée reposant sur l'état de droit et les principes de la transparence et de la responsabilité pouvait rendre irréversibles les réalisations nationales et que les partenariats de soutien forgés avec le reste du monde avaient joué un rôle important. Le Représentant spécial a décrit les progrès réalisés s'agissant du renforcement des capacités du Timor-Leste en matière de sécurité, notamment le fait que la police nationale était désormais chargée de maintenir l'ordre dans l'ensemble des 13 districts et devait assumer ses responsabilités exécutives le 19 mai. Grâce à ses activités institutionnelles et de renforcement des capacités, la MANUTO avait fortement contribué à la viabilité et la stabilité des institutions de l'État. Des progrès considérables avaient également été marqués dans les relations avec l'Indonésie, les deux pays misant sur l'amitié, la bonne volonté et la coopération. Le Représentant spécial a souligné qu'un secteur de la justice sain et performant ainsi que la paix sociale, la sécurité et la stabilité formaient les conditions *sine qua non* de la réalisation d'acquis durables dans les domaines de la gouvernance et du développement économique.

La Ministre d'État et Ministre à la présidence du Conseil des ministres du Timor-Leste, Ana Pessoa Pinto, a également pris la parole au cours de la séance et déclaré notamment que la collaboration entre l'ONU et le Timor-Leste avait constitué un chapitre exceptionnel de l'histoire de son pays et une véritable source

d'inspiration. Elle a souligné les progrès qui avaient été marqués en ce qui concernait la consolidation interne et les relations extérieures et insisté sur la nécessité de continuer de recevoir un appui important de la part de la communauté internationale, laquelle devait faire en sorte que les investissements réalisés pour renforcer la capacité du Timor-Leste de se gouverner de manière autonome soit un tremplin vers la prospérité. Dans leurs déclarations, les membres du Conseil et, notamment, toutes les délégations présentes se sont déclarés largement favorables à la prorogation du mandat de la MANUTO dont la taille et les tâches devaient être modifiées en conséquence.

Le 14 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1543 (2004), dans laquelle il décidait de proroger le mandat de la MANUTO pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger ensuite de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Il décidait également de réduire les effectifs de la MANUTO et de redéfinir ses tâches, conformément aux recommandations que le Secrétaire général avait formulées dans son rapport du 29 avril 2004 (S/2004/333).

Le 19 mai, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2004/418), le Secrétaire général a exprimé son intention de nommer Sukehiro Hasegawa (Japon) comme son Représentant spécial au Timor-Leste et chef de la MANUTO. Il a également exprimé ses sincères remerciements à Kamalesh Sharma pour le dévouement avec lequel il s'était acquitté de sa charge de Représentant spécial durant les deux dernières années.

Europe

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Au cours d'une séance publique, le 11 mai, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2004/348), qui portait sur les activités de la Mission du 1er janvier au 31 mars. Il a également entendu un exposé de Harri Holkeri, Représentant spécial du Secrétaire général, sur les événements récents au Kosovo, qui a déclaré que les violences survenues à la mi-mars avaient été le revers le plus grave infligé aux efforts de la MINUK depuis cinq ans et avaient ébranlé les fondements mêmes de la Mission. La vitesse à laquelle les violences s'étaient propagées avait dépassé les capacités de réponse de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et des forces de sécurité de la MINUK. Celle-ci n'avait pas les moyens d'accroître ses forces de sécurité et la KFOR n'avait été renforcée qu'une fois les violences terminées, laissant dans leur sillage 19 morts et près d'un millier de blessés. Ce revers avait également conduit la Mission à se demander si elle avait fait assez pour prévenir les actes de violence et réagi comme il le fallait. Depuis, elle s'employait à réexaminer les procédures et la coordination opérationnelles de réponse aux crises.

Le Représentant spécial a déclaré que la MINUK ferait tout ce qui était en son pouvoir pour traduire en justice tous ceux qui avaient provoqué la violence ou y avaient participé, notant que 270 personnes avaient déjà été appréhendées. Il a ajouté que les droits de toutes les communautés kosovares devaient être assurés, avant toutes choses en appliquant énergiquement les normes pour le Kosovo, lesquelles restaient la plus haute priorité pour la MINUK. Le Plan d'application des normes pour le Kosovo précisait dans les détails ce qu'il fallait faire pour atteindre

les normes, à qui revenait la responsabilité de cette tâche et quel en était le calendrier d'exécution. La détermination des institutions provisoires et du peuple kosovar à appliquer le Plan était essentielle pour son succès. Les prochaines élections seraient un test pour cette détermination.

Les membres du Conseil ont fait valoir qu'aucun avantage politique ne devait résulter des violences de mars et dit que les dirigeants kosovars devaient traduire en justice les responsables et saisir les armes illégales. Ils devaient entreprendre la reconstruction des sites endommagés ou verser les indemnisations appropriées et faciliter le retour des personnes qui avaient à nouveau été déplacées. En outre, ils devaient s'acquitter pleinement de l'engagement qu'ils avaient pris de rétablir la pluriethnicité et de veiller à la reconstruction du Kosovo.

Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, Vuk Drašković, et les représentants de l'Irlande (au nom de l'Union européenne), du Japon, de l'Islande et de l'Ukraine ont également pris la parole au cours de la séance.

Maintien de la paix

Cour pénale internationale

Le projet de résolution visant la prolongation de l'exemption de toute enquête ou poursuite de la part de la Cour pénale internationale des responsables ou des personnels d'un État contributeur qui n'est pas partie au Statut de Rome a été présenté par la délégation des États-Unis le 19 mai, au cours de consultations officieuses. À la demande de l'auteur du projet, le texte a été distribué sous forme provisoire (S/2004/408) et la date du vote a été fixée au 21 mai. Un débat public a été prévu pour la même date après que certains États Membres eurent demandé au Conseil de convoquer un tel débat et d'inviter les États intéressés à y prendre la parole au sujet de la proposition de renouvellement de la résolution 1487 (2003). Au cours de consultations officieuses, le 21 mai, une délégation a fait savoir au Conseil qu'elle n'avait pas reçu d'instructions concernant le projet et avait donc besoin d'un nouveau délai. De ce fait, la date du vote et celle du débat public ont été reportées. Par la suite, l'auteur du projet de résolution a informé le Conseil qu'il retirait pour le moment sa demande d'un vote à bref délai. Aucune autre mesure n'a donc été prise concernant le projet au cours du mois.

Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies a célébré le 29 mai la Journée internationale des Casques bleus. Au nom des membres du Conseil, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a rendu hommage aux très grands professionnalisme, dévouement et courage de tous les hommes et de toutes les femmes qui ont servi et continuent de servir dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a fait valoir que, tous les jours, les Casques bleus contribuaient à l'édification et au maintien de la paix, à l'allégement des souffrances et à la promotion du développement durable et a ajouté que le Conseil de sécurité ferait son possible pour garantir la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Terrorisme

Le Conseil a adopté le 10 mai une déclaration de son président (S/PRST/2004/14) condamnant sans équivoque l'attentat terroriste à la bombe commis le 9 mai 2004 à Grozny (Fédération de Russie), qui avait fait de nombreux morts et blessés et coûté la vie au Président de la République tchétchène (Fédération de Russie), Akhmad Kadyrov.

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Dans une lettre adressée au Président du Conseil le 12 mai (S/2004/389), le Secrétaire général a fait part de son intention de nommer Javier Ruperez (Espagne) Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 1535 (2004). Après consultation des membres du Conseil, le Président a informé le Secrétaire général, dans une lettre datée du 14 mai (S/2004/390), que ces derniers avaient approuvé la nomination de M. Ruperez.

Bureau du Comité contre le terrorisme

Suite au départ de S. E. M. Inocencio Arias, Président du Comité contre le terrorisme, et après s'être consultés, les membres du Conseil ont décidé d'élire le Représentant permanent de la Fédération de Russie Président du Comité jusqu'à la fin de 2004. Ils ont décidé qu'en attendant l'arrivée du nouveau Représentant permanent, S. E. M. Alexander Konuzin, de la Fédération de Russie, serait Président par intérim du Comité. Ils ont également élu S. E. M. Baali (Algérie) Vice-Président du Comité jusqu'à la fin de 2004 pour occuper le poste laissé vacant par la Fédération de Russie (voir S/2004/436).

Comité concernant Al-Qaida et les Taliban

Le 25 mai, le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban, S. E. M. Heraldo Muñoz, du Chili, a présenté le premier des comptes rendus qui doivent être présentés oralement au Conseil tous les 120 jours en application du paragraphe 12 de la résolution 1526 (2004) sur les activités du Comité et de son Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Le Président a notamment rappelé que si l'on voulait prévenir les attentats terroristes, il fallait une véritable coopération internationale de grande envergure. Il jugeait positif que les États Membres respectent davantage leurs obligations s'agissant des sanctions mais estimait inégale la qualité des rapports présentés. Il a également passé en revue les mesures que prenaient les États Membres en ce qui concernait leur législation nationale, le gel des avoirs financiers, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes. Outre les membres du Conseil, quatre participants non membres du Conseil ont pris la parole au cours de la séance.

Questions thématiques

Débat ouvert à tous sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 17 mai, lors d'un débat ouvert à tous portant sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Conseil s'est penché sur la récente augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que sur les

difficultés qui en découleraient pour le système des Nations Unies par suite de l'accroissement des besoins. Dans un document officieux sur la question, la présidence pakistanaise s'est étendue sur ce sujet et a recensé des questions pertinentes pour orienter le débat (S/2004/378). Le Ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Khursid M. Kasuri, a présidé la réunion et mis en avant les difficultés à venir. Il a exprimé l'espoir que ce débat du Conseil appellerait davantage l'attention sur les futurs besoins, aiderait à mobiliser suffisamment d'appui sur les plans politique, financier, humain et logistique, et renforcerait ainsi la poursuite de l'objectif commun qu'est l'utilisation du maintien de la paix pour consolider la paix et la sécurité internationales. Dans ses observations, le Secrétaire général a souligné qu'il était nécessaire d'obtenir l'engagement politique continu des gouvernements et de disposer de mandats clairement définis ainsi que des ressources nécessaires. Il a fait remarquer que, pour pouvoir financer les nouvelles missions, il faudrait injecter, d'ici à la fin de 2004, 1 milliard de dollars supplémentaires dans le budget des opérations de maintien de la paix, qui s'établit actuellement à 2 milliards 820 millions de dollars.

Plus d'une quarantaine d'États Membres ont participé au débat pour exprimer leurs vues sur la question. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Ghéhenno, a répondu aux observations et aux questions suscitées par le débat.

La fin de la réunion a été marquée par l'adoption d'une déclaration du Président (S/PRST/2004/16) dans laquelle le Conseil a engagé les États Membres à fournir l'appui politique et financier ainsi que le personnel civil et militaire nécessaires pour que les différentes opérations puissent commencer dans les meilleures conditions et remplir efficacement leurs mandats respectifs. Le Conseil a souligné la nécessité d'améliorer la planification intégrée des missions; de renforcer la capacité de déploiement rapide du personnel et du matériel; d'établir des mandats clairement définis; de garantir la sécurité des agents de maintien de la paix et autre personnel des Nations Unies; de resserrer la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin d'harmoniser les conceptions et de conjuguer les capacités; et de renforcer les relations entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat. Il a reconnu à cet égard que les réunions et les mécanismes créés par sa résolution 1353 (2001) facilitaient les consultations, et a invité le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix à prêter une attention particulière dans l'année à venir aux questions relatives à l'augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à lui faire rapport si nécessaire. Le Conseil a souligné l'importance de la formation au maintien de la paix, et a encouragé tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies compétents, les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales et le secteur privé à coopérer plus étroitement pour assurer d'emblée la coordination, la cohérence et la continuité des différents volets de la stratégie générale, notamment entre, d'une part, le maintien de la paix et, d'autre part, la consolidation de la paix.

Crises complexes et action de l'Organisation des Nations Unies

Le 28 mai, lors d'une séance publique, le Conseil a tenu un large débat portant sur les crises complexes et l'action de l'ONU. Comme la présidence pakistanaise l'a indiqué dans son document officieux (S/2004/423), le principal objectif était

d'examiner d'un point de vue stratégique les questions interdépendantes constituant des crises complexes et de voir comment une démarche globale, intégrée et composite à long terme pouvait être élaborée et appliquée, avec une coordination renforcée à l'échelle du système, pour faire face à ces crises.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et le Président du Conseil économique et social ont assisté à la séance et ont fait des déclarations. Un certain nombre d'idées et de propositions utiles et importantes ont été avancées en ce qui concerne la conduite à suivre et l'amélioration de la coordination à l'échelle du système pour la prévention, la gestion et le règlement des crises complexes. La prévention des conflits, le lien entre la paix et le développement, et la prise en compte des causes premières des crises sont apparus comme étant les éléments essentiels d'une démarche intégrée, cohérente et globale qui permettrait d'assurer une paix et une sécurité durables. De nombreux orateurs ont noté la pertinence du sujet au vu des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et de la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005. Durant le débat, la délégation pakistanaise a fait distribuer un document officieux dans lequel elle proposait la création de comités spéciaux composites de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Enfin, la présidence a établi, puis a fait distribuer, un texte récapitulant les idées et les propositions importantes.

Autres réunions

Exposé de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 7 mai, lors d'une séance ouverte à tous, M. Solomon Passy, Ministre bulgare des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a fait, devant le Conseil, un exposé sur les activités de l'organisation en ce qui concerne diverses questions relatives à la paix et à la sécurité en Europe, y compris sur différentes situations de conflit et des sujets de préoccupation plus vastes tels que la lutte contre le terrorisme, les activités de police, et la sécurité et les contrôles aux frontières. Avec ses connaissances spécifiques et ses activités uniques, l'OSCE était un important partenaire de l'ONU grâce à l'accord régional conclu au titre du Chapitre VIII de la Charte. L'OSCE était prête à renforcer sa coopération et son rôle auprès du Conseil de sécurité en participant aux efforts internationaux dans des domaines qui ne relevaient pas de sa compétence, notamment l'Afghanistan et l'Iraq. D'autres organisations régionales compétentes pourraient être appelées à appuyer les efforts de l'ONU.

Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le 20 mai, lors d'une séance publique, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, a fait, devant le Conseil, un exposé sur les activités menées par le Haut Commissariat pour faire face à la situation des réfugiés de par le monde, notamment en Afrique et en Afghanistan, et a mis l'accent sur le lien qui existait entre les déplacements forcés de population et la paix et la sécurité internationales. Appelant l'attention sur les répercussions que les flux de réfugiés avaient sur les pays voisins, le Haut Commissaire a fait observer qu'il était nécessaire de mettre au point une réaction régionale efficace en établissant des passerelles entre les différents domaines de compétence du système des Nations

Unies et en renforçant l'interaction entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les régions frontalières. L'insuffisance des ressources et leur répartition de manière inéquitable, en particulier dans le cas de l'Afrique, continuaient de poser de gros problèmes et appelaient une attention d'urgence. Entre autre défis importants figuraient l'aboutissement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la fourniture d'un appui continu aux processus de paix, et la création de conditions de sécurité pour le retour volontaire et sans risque des réfugiés. L'exposé a été suivi d'un débat interactif avec les membres du Conseil au sujet des questions soulevées par le Haut Commissaire.

Interaction avec d'autres organes

Conseil économique et social

Le 3 mai, à l'invitation du Président du Conseil économique et social, le Président du Conseil a assisté à la réunion de haut niveau que le Conseil économique et social avait convoquée pour évaluer les travaux menés par ses groupes consultatifs spéciaux pour les pays sortant d'un conflit (Burundi et Guinée-Bissau). Dans les observations qu'il a faites au nom des membres, le Président du Conseil a noté que, depuis le stade de la prévention des conflits à celui de la stabilisation après les conflits, en passant par le maintien de la paix, des efforts tangibles étaient faits pour adopter des démarches globales et cohérentes visant à promouvoir une paix et une sécurité durables. Dans le système des Nations Unies, les actions engagées par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en période d'après-conflit en Afrique, conformément aux responsabilités qui leur incombaient en vertu de la Charte, étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement. Cette évolution de la coordination devrait être une source de satisfaction.

Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale

Le 14 mai, à l'invitation du Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil et trois collègues du Conseil (Brésil, France et Roumanie) ont participé à une séance interactive du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale portant sur des questions concernant la réforme du Conseil de sécurité. Les discussions ont porté essentiellement sur les travaux et les méthodes de travail du Conseil. Les questions relatives à la réforme du Conseil, notamment le nombre de ses membres et sa composition, la représentation régionale, les critères à remplir pour y siéger, la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et l'obligation de rendre des comptes, ont été soulevées durant les discussions. Les participants représentant le Conseil ont répondu à titre individuel et du point de vue de leur pays. Les membres du Groupe de travail, entre autres, ont pris note du renforcement de l'esprit d'ouverture et souligné que les activités du Conseil devaient être plus transparentes. Ils ont appelé l'attention sur le principe de responsabilité, la nécessité d'une plus grande interaction entre les deux organes conformément à leurs attributions respectives prévues par la Charte, et l'amélioration des aspects analytiques du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée générale. Le Président de l'Assemblée générale a qualifié les discussions d'utiles.

Appendice I

Résolutions et déclarations adoptées en mai 2004

Résolutions

Numéro de la résolution	*Objet*
1543 (2004)	La situation au Timor-Leste
1544 (2004)	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
1545 (2004)	La situation au Burundi

Déclarations du Président

Cote et date de la déclaration	*Objet*
S/PRST/2004/14 du 10 mai 2004	Menaces à la paix et à la sécurité internationales, résultant d'actes terroristes
S/PRST/2004/15 du 14 mai 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2004/16 du 17 mai 2004	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
S/PRST/2004/17 du 25 mai 2004	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2004/18 du 25 mai 2004	Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Appendice II

Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en mai 2004

Éthiopie et Érythrée (4 mai)

Les membres du Conseil de sécurité ont remercié le Haut Commissaire aux droits de l'homme par intérim, M. Bertrand Ramcharan, pour son exposé sur les événements survenus à Abidjan les 25 et 26 mars 2004 et pour sa présentation du rapport de la commission d'enquête. Ils ont pris note de ce rapport avec intérêt et préoccupation, et entendent lui donner des suites.

Les membres du Conseil condamnent fermement les violations des droits de l'homme. Ils relèvent que la lutte contre l'impunité est un élément important de la sortie de la crise en Côte d'Ivoire et demandent instamment à ce que les auteurs des violations des droits de l'homme, en particulier celles commises à Abidjan les 25 et 26 mars, rendent des comptes.

Ils se félicitent de l'intention du Haut Commissariat aux droits de l'homme d'établir une commission d'enquête qui examinera l'ensemble des événements depuis septembre 2002, et demandent à ce que l'enquête à venir du Haut Commissariat aux droits de l'homme bénéficie de tout l'appui nécessaire.

Les membres du Conseil ont exprimé leur détermination à examiner rapidement les mesures concrètes qui pourront être prises afin que les responsables de l'ensemble des violations des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 rendent des comptes pour leurs actions.

Les membres du Conseil ont une nouvelle fois exprimé leur profonde préoccupation devant le fait que les parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis n'ont pas mis en œuvre leurs engagements à appliquer cet accord, ce qui fait peser un risque grave sur le processus qui doit conduire à des élections libres, ouvertes et justes. Ils appellent avec force les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis à mettre en œuvre immédiatement leurs engagements à appliquer cet accord.

Les membres du Conseil appellent à la création immédiate de la Commission nationale des droits de l'homme comme stipulé dans l'Accord de Linas-Marcoussis.

Côte d'Ivoire (14 mai)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Département des opérations de maintien de la paix sur la situation en Éthiopie et en Érythrée au cours de consultations officieuses menées le 4 mai. L'exposé a porté sur les faits nouveaux intervenus depuis l'adoption de la résolution 1531 (2004) du Conseil.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la coopération entre l'Érythrée et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Ils ont noté avec préoccupation les restrictions qui continuent d'être imposées aux déplacements des membres de la Mission, notamment dans les zones adjacentes à la zone temporaire de sécurité; la fermeture, par les autorités érythréennes, de la voie d'approvisionnement principale des contingents de la MINUEE dans le secteur ouest; la multiplication des cas de détention de membres du personnel local de la MINUEE, qui nuit à l'efficacité de la Mission; et les

allégations formulées récemment par un haut responsable du Gouvernement érythréen chargé de la coopération avec la MINUEE, qui risquent de compromettre la sécurité du personnel de la Mission.

Les membres du Conseil constatent avec regret que l'Éthiopie continue de rejeter des parties importantes de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ce qui avive la tension dans la région et empêche la MINUEE de mener à bien son mandat.

Les membres du Conseil ont souligné que la MINUEE avait été mise en place à l'invitation des deux parties et qu'elle se tenait prête à les aider à appliquer les Accords d'Alger. Ils ont fait observer que le refus de l'Éthiopie d'autoriser une démarcation complète ainsi que les restrictions croissantes qu'elle continue d'imposer aux activités de la MINUEE remettent sérieusement en cause la viabilité à long terme de la Mission.

Les membres du Conseil on invité l'Érythrée à faire doit à la demande du Conseil de sécurité, formulée dans la résolution 1531 (2004), et exigeant une entière liberté de mouvement pour la MINUEE et l'élimination, avec effet immédiat et sans conditions préalables, de toutes les restrictions et de tous les obstacles aux activités de la MINUEE et à celles de son personnel dans l'exécution de leur mandat.

Les membres du Conseil ont noté avec une profonde préoccupation l'absence de progrès à ce jour dans l'application définitive et contraignante de la décision sur la délimitation prise par la Commission du tracé et réitéré la demande faite aux parties de coopérer pleinement et sans retard avec la Commission du tracé et de créer les conditions requises pour que l'opération de démarcation se déroule avec célérité. Ils ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial en vue d'amener les deux parties à coopérer pour sortir de l'impasse où se trouve actuellement le processus de paix. Ils ont demandé aux deux parties d'examiner les moyens qui s'offrent de faire progresser le processus de démarcation.

Les membres du Conseil ont affirmé leur volonté de demeurer saisis de la question et prié le Secrétariat de suivre de près la situation et de présenter, si nécessaire, une mise à jour de celle-ci.